

# Conseil exécutif

## ELECTIONS ANNUELLES - 7 POSTES OUVERTS

Le Conseil exécutif de l'ASSÉ se doit de voir à la mise en application des mandats et des décisions pris par le Congrès et le Conseil InterRégional.

### **Secrétaire à la coordination**

Responsable de la tenue des procès-verbaux et des archives, de l'application des Statuts et Règlements et des procédures, de la coordination du travail du Conseil exécutif, de la convocation et de la participation des réunions de ce même Conseil. Cette personne est aussi le porte-parole officiel de l'ASSÉ, elle coordonne donc l'intervention de l'ASSÉ auprès des médias.

### **Secrétaire aux relations externes**

Représente l'organisation auprès des associations étudiantes et des organisations non-étudiantes. Cette personne représente aussi l'ASSÉ auprès du Mouvement étudiant à l'extérieur du Québec.

### **Secrétaire aux finances**

Signataire d'office de tout compte de banque, responsable de la gestion des biens de l'organisation, de la préparation du bilan financier et des prévisions budgétaires devant être présentées à chaque Congrès, du respect du budget voté en Congrès et des directives du Conseil InterRégional en matière de finance.

### **Secrétaire aux relations internes**

Fait le lien avec les associations membres et les Conseils régionaux, recueille les griefs, les avis de motion, les plaintes, etc. Responsable de la convocation et de la préparation des réunions du Conseil InterRégional et du Congrès.

### **Secrétaire à l'information**

Coordonne la production et la diffusion du matériel d'information (journaux, tracts, brochures, etc.) en collaboration avec le Comité journal et les comités de travail.

### **Secrétaire aux affaires académiques collégiales**

Evalue les politiques et les mesures de réforme gouvernementales, reçoit de façon anonyme les griefs des associations locales, étudie tous les autres dossiers concernant l'éducation collégiale aux niveaux pédagogique et académique.

### **Secrétaire aux affaires académiques universitaires**

Evalue les politiques et les mesures de réforme gouvernementales, reçoit de façon anonyme les griefs des associations locales, étudie tous les autres dossiers concernant l'éducation universitaire aux niveaux pédagogique et académique.

## Pour s'y impliquer ?

Pour être éligible, le candidat ou la candidate à un de ces postes doit :

- provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
- recevoir l'appui de son association ;
- présenter un programme écrit au moins deux (2) semaines avant la tenue de l'élection.

## Ça t'intéresse ? Contacte-nous !

**Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**

Téléphone : (514) 390-0110 - Site : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Courriel du Conseil exécutif : [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)

# Comité femmes

## ELECTIONS ANNUELLES - 3 POSTES OUVERTS

Le Comité femmes de l'ASSÉ a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des femmes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question femmes. Il peut aussi :

1. Produire, en collaboration avec le comité d'information, du matériel traitant de leur champ d'application ;
2. Disposer d'une section femmes à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle ;
3. Organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions femmes ;
4. Siéger au Conseil InterRégional, où il a droit de proposition et d'appui.

## Modalités

Le Comité femmes se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil InterRégional.

Chaque réunion du Conseil InterRégional et du Congrès, à l'exception des séances extraordinaires (à moins qu'elles ne portent spécifiquement sur le sujet) devra inclure un point femmes à l'ordre du jour.

## Pour s'y impliquer ?

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit :

- provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
- recevoir l'appui de son association.

## Ça t'intéresse ? Contacte-nous !

**Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**

Téléphone : (514) 390-0110 - Site : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Courriel du Comité femmes : [comite-femmes@asse-solidarite.qc.ca](mailto:comite-femmes@asse-solidarite.qc.ca)

# Comité journal

## ELECTIONS ANNUELLES - 5 POSTES OUVERTS

Le Comité journal de l'ASSÉ a pour unique fonction d'assurer la production et la distribution du journal de l'ASSÉ. Il peut s'adjoindre un nombre illimité de collaborateurs et collaboratrices et il doit travailler de concert avec le Conseil exécutif et le Comité d'information. De façon plus spécifique, ses tâches sont les suivantes :

1. Trouver le financement pour le journal ;
2. Produire et distribuer le journal ;
3. Promouvoir l'ASSÉ à travers le journal ;
4. Trouver et former les journalistes ;
5. Couvrir les événements liés au mouvement étudiant et aux buts et principes de l'ASSÉ ;
6. S'assurer, autant que possible, d'une régularité dans la production du journal ;
7. Développer et promouvoir une vraie

presse étudiante au sein du mouvement étudiant ;

8. Transmettre le point de vue des instances de l'ASSÉ ;

9. Informer la population sur les activités de l'ASSÉ ;

10. Informer dans le but de mobiliser les étudiantes et les étudiants sur les enjeux en éducation.

### Pour s'y impliquer ?

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit :

- provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
- recevoir l'appui de son association.

## Ça t'intéresse ? Contacte-nous !

**Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**

Téléphone : (514) 390-0110 - Site : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Courriel du Comité journal : [ultimatum@asse-solidarite.qc.ca](mailto:ultimatum@asse-solidarite.qc.ca)

# Comités de travail

## ELECTIONS - 3 POSTES OUVERTS PAR COMITÉ

Les comités de travail de l'ASSÉ servent à répartir certaines tâches dont le Conseil exécutif ne peut s'acquitter par lui-même et épauler ce dernier dans son travail. En aucun cas ils ne sont décisionnels. Ils exécutent les tâches que leur confient le Congrès et le Conseil InterRégional. Ils peuvent cependant faire des recommandations directes au Conseil exécutif, au Conseil InterRégional et au Congrès dans la limite de leur champ d'intervention respectif. Ils peuvent aussi s'adjoindre de collaboratrices et de collaborateurs, si besoin est.

### **Comité d'information**

Il coordonne, en collaboration avec le ou la Secrétaire à l'information, la création et la diffusion du matériel d'information.

### **Comité de recherche et de réflexion**

Il voit au travail de recherche et à l'élaboration des revendications et de leur argumentation.

### **Comité aux relations internationales**

Il effectue des recherches afin d'alimenter la réflexion de l'organisation sur la conjoncture mondiale. Il voit aussi au développement d'un réseau de communication et de liens avec les autres organisations étudiantes au niveau international.

### **Comité formation**

Il est responsable d'assurer la formation des militantes et des militants, notamment par le biais des camps de formation, d'ateliers et de guides ou de documents de formation.

### **Comité des affaires académiques et pédagogiques**

Il est responsable d'assurer le suivi des dossiers académiques, pédagogiques et des études avancées. Le comité travaille en collaboration avec les deux Secrétares aux affaires académiques.

## Pour s'y impliquer ?

Les candidats et candidates à ces comités devront être recommandé-e-s par le Conseil Régional dont ils et elles sont membres et être élu-e-s par le Conseil InterRégional. Par contre, le Congrès peut nommer lui-même des individu-e-s pour combler les postes non-occupés. Un mandat sur un Comité de travail ne peut excéder un an sans qu'il y ait de nouvelles élections. En cas de situations extraordinaires, le Conseil exécutif peut prolonger d'au maximum 45 jours un mandat si, et seulement si, durant ce délai aucun Conseil InterRégional ou Congrès ne sont convoqués.

## Ça t'intéresse ? Contacte-nous !

**Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**

Téléphone : (514) 390-0110 - Site : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Courriel du Conseil exécutif : [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)